

## 1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Les conditions de cette action (ci-après les « conditions de l'action ») s'appliquent à l'action de Poliakov (ci-après : l'Action).
- 1.2. L'Action est organisée par La Martiniquaise Benelux, établie à Gand (ci-après dénommée l'« Organisateur »).
- 1.3. En participant à l'Action, le participant accepte les Conditions de l'action.

## 2. ACTION

- 2.1. Cette action se déroule du 1<sup>er</sup> mars au 10 avril 2024 (la « période de l'action »).
- 2.2. Description de l'action :
  - a. Rendez-vous sur <https://www.poliakovvodka.com/funradio>
  - b. Répondez à la question du concours « *La Vodka Poliakov doit la pureté de son goût au processus de distillation. Combien de fois a-t-elle été distillée ?* »
  - c. Complétez les données demandées.
- 2.3. Le participant peut participer à l'action comme suit :
  - a. Rendez-vous sur <https://www.poliakovvodka.com/funradio/>
  - b. Répondez à la question du concours « *La Vodka Poliakov doit la pureté de son goût au processus de distillation. Combien de fois a-t-elle été distillée ?* »
  - c. Répondez à la question subsidiaire.
  - d. Complétez les informations demandées et acceptez les conditions de l'action.
  - e. Peut-être aurez-vous la chance de remporter un pack Poliakov VIP lors des soirées Poliakov x Fun Radio !
  - f. Fun Radio informera les gagnants au plus tard le jeudi 11 avril 2024.

## 3. CONDITIONS

- 3.1. Pour pouvoir participer à l'Action, il faut être une personne physique domiciliée en Belgique.
- 3.2. Les participants doivent avoir 18 ans ou plus.
- 3.3. Il n'est possible de participer à l'Action que pendant la Période de l'action.
- 3.4. Ne peuvent pas participer à l'Action
  - a. Les collaborateurs de l'Organisateur
  - b. Toute personne étant directement ou indirectement impliquée dans l'organisation de l'Action
- 3.5. 1 participation à l'action par personne.
- 3.6. La participation à l'Action est gratuite. Les frais éventuels liés à l'utilisation d'Internet ou d'un smartphone sont à la charge du participant.

## 4. PRIX

- 4.1. Voici les prix mis en jeu :
  - a. un pack Poliakov VIP lors des soirées Poliakov x Fun Radio !
- 4.2. Seuls les participants qui ont dûment participé au concours durant la période d'action ont droit au prix qu'ils ont remporté.
- 4.3. L'organisateur est libre d'attribuer d'autres prix équivalents ou semblables à la place des prix mentionnés dans cet article.

## 5. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 5.1. Il peut être demandé aux participants de fournir des informations à caractère personnel (nom et prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse e-mail) pour pouvoir participer à l'Action. Le participant garantit que toutes les informations fournies par lui sont correctes, actuelles et complètes.

- 5.2. Les données à caractère personnel ne sont traitées que pour le bon déroulement de l'Action, sauf indication contraire ou si le participant donne son autorisation pour qu'elles soient utilisées pour d'autres finalités.
- 5.3. Les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers, sauf indication contraire ou si un tel transfert est nécessaire pour le bon déroulement de l'Action.
- 5.4. En participant à l'Action, le participant autorise l'Organisateur à utiliser les données à caractère personnel fournies par lui à des fins de marketing (et notamment l'envoi de lettres d'information).
- 5.5. En complément à ce qui est décrit dans le présent article, les données à caractère personnel sont aussi traitées conformément à la déclaration relative au respect de la vie privée applicable dans le cadre de cette Action et conformément aux législations et réglementations applicables en matière de traitement des données à caractère personnel.

## **6. RESPONSABILITÉ**

- 6.1. La participation à l'Action se fait aux risques et périls du participant.
- 6.2. L'Organisateur ou ses sous-traitants ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de quelconques dommages, quelle qu'en soit la nature, découlant de l'Action.
- 6.3. Toute responsabilité dans le chef de l'Organisateur, de quelque nature que ce soit, à la suite de dommages sera limitée à 100 € (cent euros) par événement ou série d'événements ayant la même origine.
- 6.4. Les limitations de responsabilité mentionnées dans cet article ne s'appliquent pas en cas de faute intentionnelle ou de négligence de la part de l'Organisateur (ou ses dirigeants).

## **7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 7.1. Les droits de propriété intellectuelle liés à l'Action (parmi lesquels, sans s'y limiter, les droits sur les textes, images, mises en forme, photos, logiciels, matériel audiovisuel et autre matériel) sont détenus par l'Organisateur et ses donneurs de licence.
- 7.2. Aucun élément découlant de l'Action ne peut être reproduit, publié ou utilisé d'une quelconque façon sans l'accord écrit préalable de l'Organisateur.

## **8. CONTACT ET RÉCLAMATIONS**

- 8.1. Les questions, remarques et/ou réclamations liées à l'Action peuvent être envoyées par e-mail à l'adresse [info@lmbenelux.com](mailto:info@lmbenelux.com)
- 8.2. Aucune correspondance n'est autorisée en ce qui concerne le résultat de l'Action.

## **9. DIVERS**

- 9.1. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans notification préalable, de modifier l'Action ou les Conditions de l'action, et/ou d'interrompre ou de modifier temporairement l'Action, sans devoir se justifier et sans en être tenu pour responsable à l'égard des participants. L'Organisateur tiendra les participants informés de tout changement et/ou toute interruption par les voies de communication prévues à cet effet.
- 9.2. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans notification préalable, d'exclure un participant de l'Action, sans devoir se justifier, si celui-ci viole d'une quelconque façon les Conditions de l'Action ou toute réglementation applicable, sans en être tenu pour responsable à l'égard du participant.
- 9.3. Si une ou plusieurs dispositions des Conditions de l'action étaient déclarées caduques, étaient supprimées ou devaient s'avérer non valables, les autres dispositions des Conditions de l'action resteront applicables. L'Organisateur remplacera les dispositions caduques, supprimées ou non valables par des dispositions dont le contenu, la portée et l'objectif se rapprochent le plus possible du contenu, de la portée et de l'objectif des dispositions caduques, supprimées ou non valables.

- 9.4. Dans les cas non couverts par les présentes Conditions de l'action, la décision incombera exclusivement à l'Organisateur.
- 9.5. Les présentes Conditions de l'action sont régies par le droit belge, à l'exception des principes de droit privé international.